

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.128

L'An Deux Mille Un, le 19 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

13 NOVEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 NOVEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BUJARD par M. CHABANEAU
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER
Melle TURPIN par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : MM. MOST, HUGENDOBLER, FAVRE, RAYMOND

ABSENT (décédé) : M. CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 28

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES
PROGRAMME 2001. CONVENTION FRANCE TELECOM

VOTE : UNANIMITE

Le 23 août 2001, la Commission Municipale des Travaux approuvait le programme 2001 d'effacement des réseaux qui concerne les artères suivantes :

- Avenue des Chênes verts
- Allée du Parc
- Petite allée des Rosiers
- Rue de la Paix
- Avenue de la Conche du Chay

Les travaux comprennent notamment l'enfouissement du réseau téléphonique. Pour ce faire, les services de FRANCE TELECOM ont élaboré un projet de convention qui définit les conditions techniques et financières relatives au déplacement et à la sauvegarde des réseaux téléphoniques.

Cette convention reprend les principes habituels pour ce type de prestations, à savoir :

- La Commune prend à sa charge la main d'oeuvre et les prestations de génie civil.

- FRANCE TELECOM prend à sa charge l'étude, la fourniture du matériel de génie civil, ainsi que la réalisation des travaux de câblage.

En conséquence, Monsieur le rapporteur propose à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux et de l'Urbanisme en date du 23 août 2001 portant sur le programme 2001 d'effacement des réseaux.
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux et de l'Urbanisme en date du 24 octobre 2001 concernant le projet de convention proposé par FRANCE TELECOM pour la dissimulation des réseaux téléphoniques dans le cadre du programme 2001 d'effacement de réseaux.
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM pour la dissimulation de réseaux téléphoniques dans le cadre du programme 2001 d'effacement des réseaux.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à la convention correspondante avec FRANCE TELECOM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 novembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS